

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril, à 18h00, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 28 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 28 mars 2025.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

*Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER (à partir de la délibération n°DEL2025\_013), Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Christian GUESDON  
Philippe GAUTIER a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE (jusqu'à la délibération n°DEL2025\_012)  
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD  
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD  
Gérard LEU a donné pouvoir à Hervé RICHARD  
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Marcel DUBOIS  
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Alain COUZIN  
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE  
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents :

- 32 à l'approbation du procès-verbal et à la délibération n°DEL2025\_011
- 31 à la délibération n°DEL2025\_012
- 33 à partir de la délibération n°DEL2025\_013

Nombre de votants :

- 43 à l'approbation du procès-verbal et à la délibération n°DEL2025\_011
- 41 à la délibération n°DEL2025\_012
- 43 à partir de la délibération n°DEL2025\_013
- 42 à la délibération n°DEL2025\_036

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le conseil communautaire a nommé Christian GUESDON, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 20 FÉVRIER 2025**

---

Le procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2025 est approuvé à l'UNANIMITÉ.

---

**N°DEL2025\_011 – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2024**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_012 – COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** les comptes financiers uniques 2024 :

- CFU Budget Annexe Zone d'Activités de Tilly-sur-Seulles
- CFU Budget Annexe SPANC
- CFU Budget Annexe Transports
- CFU Budget Principal Seulles Terre et Mer

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_013 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE  
DE TILLY-SUR-SEULLES : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**DÉCIDE** de l'affectation de résultat 2024 de la manière suivante :

- Le report du résultat de fonctionnement de – 121 968,87 € en section de fonctionnement
- Le report du résultat d'investissement de 42 698,80 € en section d'investissement

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_014 - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE  
DE TILLY-SUR-SEULLES : BUDGET PRIMITIF 2025**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**ADOpte** le budget primitif 2025 par chapitre, résumé ainsi :

- Section de fonctionnement équilibrée à 187 346,75 €
- Section d'investissement équilibrée à 98 071,68 €

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_015 – BUDGET ANNEXE SPANC : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**DÉCIDE** de l'affectation de résultat 2024 de la manière suivante :

- Le report du résultat de fonctionnement de 9 398,04 € en section de fonctionnement (compte 002 : résultat de fonctionnement reporté)
- Le report du résultat d'investissement de 24 785,00 € en section d'investissement (compte 001 : résultat d'investissement reporté)

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

N°DEL2025\_016 – **BUDGET ANNEXE SPANC : BUDGET PRIMITIF 2025**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**ADOPTÉ** le budget primitif 2025 par chapitre, résumé ainsi :

- Section de fonctionnement équilibrée à 50 434,04 €
- Section d'investissement équilibrée à 136 581,00 €

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

N°DEL2025\_017 - **BUDGET ANNEXE TRANSPORT : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**DÉCIDE** de l'affectation de résultat 2024 de la manière suivante :

- Le report du résultat de fonctionnement de 0,00 € en section de fonctionnement

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

N°DEL2025\_018 – **BUDGET ANNEXE TRANSPORT : BUDGET PRIMITIF 2025**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**ADOPTÉ** le budget primitif 2025 par chapitre, résumé ainsi :

- Section de fonctionnement équilibrée à 353 627,51 € HT

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

N°DEL2025\_019 – **BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**DÉCIDE** de l'affectation de résultat 2024 de 4 813 028,00 € de la manière suivante :

- 4 537 565,84 € en section de fonctionnement (compte 002)
- 275 462,16 € en section d'investissement (compte 1068)
- Le report du résultat d'investissement de – 345 752,73 € (Compte 001)

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

N°DEL2025\_020 – **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2025**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**ADOPTÉ** les taux des taxes locales pour l'année 2025 comme suit :

	<b>TAUX 2025</b>
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	<b>15.67 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>24.01 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>36.84 %</b>
Cotisation foncière des entreprises	<b>24.81 %</b>

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

N°DEL2025\_021 – **PRODUIT GEMAPI 2025**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**ADOPTÉ** le produit de la taxe GEMAPI pour un montant de 234 181,62 €.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_022 – TAUX DE LA TEOM ET TEOMi 2025**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**ADOpte** les taux de TEOM pour le syndicat SMISMB / Collectéa comme suit :

<b>Zone Syndicat COLLECTEA</b>	<b>Communes concernées</b>	<b>Taux 2025</b>
<b>Zone 03 de COLLECTEA autres communes</b>	AUDRIEU	18.48 %
	BUCEELS	18.48 %
	CARCAGNY	18.48 %
	CRISTOT	18.48 %
	DUCY-SAINTE-MARGUERITE	18.48 %
	FONTENAY-LE-PESNEL	18.48 %
	HOTTOT-LES-BAGUES	18.48 %
	JUVIGNY-SUR-SEULLES	18.48 %
	LINGEVRES	18.48 %
	LOUCELLES	18.48 %
	SAINT-VAAST-SUR-SEULLES	18.48 %
	TESSEL	18.48 %
	TILLY-SUR-SEULLES	18.48 %
VENDES	18.48 %	

**ADOpte** les taux de la part fixe TEOMi pour l'ex-SIDOM de Creully comme suit :

	<b>Communes concernées</b>	<b>Taux 2025</b>
<b>Zone 1 ex-SIDOM de Creully</b>	BENY-SUR-MER	9.83 %
	COLOMBIERS-SUR-SEULLES	9.83 %
	CREULLY-SUR-SEULLES (Creully ; Saint Gabriel-Brécy ; Villiers-le-Sec)	9.83 %
	FONTAINE-HENRY	9.83 %
	MOULINS-EN-BESSIN (Coulombs ; Cully ; Martragny ; Rucqueville)	9.83 %
	PONTS-SUR-SEULLES (Amblie ; Lantheuil ; Tierceville)	9.83 %

**ADOpte** les taux de TEOM pour le territoire de l'ex-BSM comme suit :

	<b>Communes concernées</b>	<b>Taux 2025</b>
<b>Zone 2</b>	BANVILLE	14.53 %
	BAZENVILLE	14.53 %
	CREPON	14.53 %
	MEUVAINES	14.53 %
	SAINTE-CROIX-SUR-MER	14.53 %
<b>Zone 3</b>	ASNELLES	14.53 %
<b>Zone 4</b>	GRAYE-SUR-MER	14.93 %
<b>Zone 5</b>	VER-SUR-MER	14.53 %

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_023 – PART INCITATIVE DE LA TEOMi 2025**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**FIXE** à 1000,01 € le m<sup>3</sup> du bac OMR la part incitative de la TEOMi 2025 pour la zone 1 ex-SIDOM de Creully.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025\_024 – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (2 abstentions) :

VOTE les subventions et participations proposées :

		<b>Participations BP 2025</b>
<b>Art. 6281 - Concours divers</b>		<b>93 838.42 €</b>
020	ADCF	1 963,94 €
020	UAMC	1 089,10 €
60	Initiative calvados	5 045,00 €
311	ADTLB	20 000,00 €
70	Biomasse Normandie	5 479,12 €
70	La FREDON	1 932,00 €
501	INGE'EAU	2 884,50 €
70	Ter Bessin - PCAET	47 622,56 €
70	SDEC - Cadastre Solaire	2 800,00 €
70	SDEC – Effacement des consommations électrique 3 Bâtiments	0,00 €
020	Adhésion centrale d'achat téléphonie (RESAH en 2024)	360,00 €
311	Dépt - partenariat ressources numériques	2 581,20 €
70	SOLIHA	2 081,00 €
<b>Art. 65561 - Contributions aux organismes de regroupement</b>		<b>2 166 809.67 €</b>
020	Pôle métropolitain – Réseau Ouest Normandie	961.50 €
720	COLLECTEA	815 917.00 €
735	Bessin Urbanisme GEMAPI	231 108.04 €
720	SEROC	916 194.00 €
7213	SEROC (traitement des déchets)	2 000.00 €
515	TER BESSIN -Admin-support	23 773.26 €
515	TER BESSIN - SCOT	24 416.18 €
515	TER BESSIN - Instruction actes d'urbanisme	152 439.69 €
<b>Art. 6558 - Autres contributions obligatoires</b>		<b>73 201.74 €</b>
201	Ecole Sacré Cœur - Tilly sur Seulles	67 201.74 €
201	Dérogations scolaires	6 000.00 €
<b>Art. 657351 - Subvention GFP de rattachement</b>		<b>190 053.26 €</b>
60	Versement budget ZA	139 504.75 €
81	Régie transports	50 481.51 €
<b>Art. 657381 - Subvention de fonctionnement versée - Autres Etablissements locaux</b>		<b>57 300.00 €</b>
4228	RAM	38 000.00 €
020	Fourrière animale	19 300.00 €
<b>Art. 65748 - Subventions associations</b>		<b>219 615.00 €</b>
633	Association OTI STM	188 965.00 €
325	Association char à voile Asnelles	0.00 €
311	Ferme culturelle du Bessin	6 000.00 €
020	Aide à Mayotte : Protection civile	2 500.00 €
020	Aide à Mayotte : Croix Rouge	2 500.00 €
311	Association Bouge ton Bessin	10 000.00 €
311	Littérature à voix haute	3 000.00 €
311	Festival Embruns de musique	1 500.00 €
311	La compagnie des airs sauvages	5 000.00 €
020	Association route Serge Saint Sculpteur	150.00 €
<b>Art. 65748 - Coopératives scolaires + aide aux projets</b>		<b>42 270.00 €</b>
<b>GS AUDRIEU</b>		<b>5 760.00 €</b>
	Préélémentaire	
	Élémentaire	5 760.00 €
<b>GS COULOMBS / MOULINS EN BESSIN</b>		<b>3 930.00 €</b>
	Préélémentaire	1 380.00 €
	Élémentaire	2 550.00 €
<b>GS CREULLY SUR SEULLES</b>		<b>5 850.00 €</b>
	Préélémentaire	2 400.00 €
	Élémentaire	3 150.00 €
	ULIS	300.00 €
	RASED	
<b>RPI REVIERS - FONTAINE HENRY</b>		<b>3 210.00 €</b>
	Préélémentaire	1 230.00 €
	Élémentaire	1 980.00 €
<b>RPI LANTHEUIL / PONTS SUR SEULLES</b>		<b>3 540.00 €</b>
	Préélémentaire	1 050.00 €
	Élémentaire	2 490.00 €
<b>GS FONTENAY LE PESNEL</b>		<b>4 380.00 €</b>

Préélémentaire	1 710.00 €
Élémentaire	2 670.00 €
<b>RPI GRAYE SUR MER - BANVILLE</b>	<b>3 960.00 €</b>
Préélémentaire	1 500.00 €
Élémentaire	2 460.00 €
<b>GS LINGEVRES</b>	<b>1 890.00 €</b>
Préélémentaire	750.00 €
Élémentaire	1 140.00 €
<b>GS TILLY SUR SEULLES</b>	<b>8 820.00 €</b>
Préélémentaire	8 820.00 €
Élémentaire	
<b>RPI VER SUR MER</b>	<b>3 930.00 €</b>
Préélémentaire	1 230.00 €
Élémentaire	2 700.00 €

**AUTORISE** le Président à signer le contrat d'engagement républicain avec les associations bénéficiant d'une subvention.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

#### N°DEL2025\_025 – BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2025

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 abstention) :**

**PREND ACTE** de l'état des indemnités bénéficiant aux élus communautaires.

**ADOpte** le budget primitif 2025 par nature et par chapitre avec des opérations à titre informatif en investissement.

- Dépenses de fonctionnement : 17 521 197,64 €
- Recettes de fonctionnement : 20 332 636,51 €
- Section d'investissement équilibrée à 8 155 679,07 €

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

#### N°DEL2025\_026 – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DE PAIEMENT

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre hors chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section pour l'ensembles des budgets en M57.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

#### N°DEL2025\_027 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**FIXE** à 35 € la participation de Seullès Terre et Mer aux frais de transport scolaire pour les familles justifiant d'un coefficient familial inférieur ou égal à 500 €.

**FIXE** à 35 € la participation de Seullès Terre et Mer aux frais de transport scolaire pour les familles justifiant d'un coefficient familial supérieur à 500 €.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

#### N°DEL2025\_028 – AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL 2022-2026

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat de territoire départemental 2022-2026, ainsi que tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_029 – TARIFICATION INCITATIVE : AVENANT À LA CONVENTION  
DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention avec la Région dans le cadre de la mise en œuvre de la TEOMI, ainsi que tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_030 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE  
DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA CYCLABLE INTERCOMMUNAL**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (3 abstentions) :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à répondre aux différents appels à projets dans le cadre de la réalisation du schéma cyclable de Seulles Terre et Mer.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter le maximum de subventions auprès des financeurs.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_031 – CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DES GYMNASES  
DE TILLY-SUR-SEULLES ET DE CREULLY-SUR-SEULLES AVEC LE DÉPARTEMENT**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec le Département pour l'utilisation des équipements sportifs à Creully-sur-Seulles et à Tilly-sur-Seulles pour une durée de 4 ans, ainsi que tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_032 – CONVENTION POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS  
DE RANDONNÉES AVEC LE DÉPARTEMENT**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention pour l'entretien et la gestion des chemins de randonnées avec le Département, ainsi que tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_033 – CONVENTION POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN  
DE TROIS CIRCUITS DE RANDONNÉES  
AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention pour l'entretien et la gestion de trois circuits de randonnées avec la communauté de communes Bayeux Intercom, ainsi que tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_034 – CONVENTION D'ADHÉSION ANNUELLE À INGÉ'EAU**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion annuelle à Ingé'EAU.

**S'ENGAGE** à verser la cotisation de 2 884,50 €.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_035 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BIOMASSE NORMANDIE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DU PACTE TERRITORIAL DÉROGATOIRE**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Biomasse Normandie relative au déploiement du Pacte Territorial Dérogatoire.

**S'ENGAGE** à verser la cotisation de 5 496 € en 2025.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_036 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SOLIHA RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DU PACTE TERRITORIAL DÉROGATOIRE**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec SOLIHA relative au déploiement du Pacte Territorial Dérogatoire.

**S'ENGAGE** à verser la cotisation de 2 081 € en 2025.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_037 – AVENANT DE RECONDUCTION À LA CONVENTION DU DISPOSITIF SOLEIL 14**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la reconduction de son engagement dans le dispositif Soleil 14.

**S'ENGAGE** à verser une contribution de 2 800 € pour 3 ans.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec le SDEC, les avenants à venir, ainsi que tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_038 – CONVENTION AVEC L'ADTLB**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'ADTLB pour une durée de 3 ans, ainsi que tous documents nécessaires.

**S'ENGAGE** à verser une subvention de 20 000 € annuelle.

---

**N°DEL2025\_039 – DEMANDE D'INSCRIPTION DES COMMUNES LITTORALES DE SEULLES TERRE ET MER SUR LA LISTE NATIONALE FIXÉE PAR DÉCRET POUR LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PHÉNOMÈNE DE REcul DU TRAIT DE CÔTE**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** l'inscription des communes de Ver-sur-Mer et de Meuvaines dans la liste nationale fixée par décret des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.



---

**N°DEL2025\_040 – CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION CONCERNANT  
LA MISSION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ  
ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**ACCEPTE** de confier, au Centre de Gestion du Calvados, la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

**MANDATE** les dépenses afférentes à cette mission, soit 2 400 €.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention, les avenants à venir et tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_041 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION  
D'UN AGENT TECHNIQUE DE LA COMMUNE DE VENDES**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un agent technique de la commune de Vendes à 14/35<sup>ème</sup>, ainsi que tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2025\_042 – CRÉATION DE POSTE**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**CRÉE** un emploi permanent, de catégorie B, sur le grade d'animateur territorial, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

---

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2020\_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.